



CHARTE ETHIQUE

Le programme « 1h par m2 – Un.e étudiant.e sous mon toit » permet à des personnes de générations différentes de vivre sous un même toit. Ce n'est pas une solution de logement comme une autre. Ce projet vise d'abord à renforcer la solidarité et le dialogue entre générations et se place délibérément en dehors de la logique économique. Tant du côté de l'hôte que de celui de l'étudiant-e, il faut aimer le contact. La cohabitation se veut conviviale et harmonieuse, sans rapport de subordination entre les personnes concernées. Evidemment, aucune activité contrainte ne sera tolérée.





« 1h par m2 – Un.e étudiant.e sous mon toit » est animé par des valeurs telles que le **respect**, la tolérance, la discrétion, le civisme ou encore la solidarité. Ces valeurs seront partagées par les participants au programme, de même que les bases élémentaires d'un savoir-vivre ensemble. Elles s'expriment concrètement à travers quelques règles qui sont les fondements d'une cohabitation respectueuse et agréable.





Droits et devoirs de chacun

Chacun s'engage à ce qui suit :

- L'hôte s'engage à mettre à disposition un logement meublé, en bon état, à y faire les réparations nécessaires.
- L'étudiant s'engage à s'acquitter des activités convenues ; il entretient sa chambre et les espaces qu'il peut utiliser (salle de bain, cuisine). Il remplace ou rembourse tout bien qu'il aurait abîmé.

Règles de base pour une cohabitation harmonieuse

- 1. Considérer l'autre comme son invité ou son hôte.
- 2. Se saluer lorsque l'on se croise dans le logement.
- 3. Respecter l'intimité de chacun.
- 4. Avoir de la réserve sur ce que l'on raconte à l'extérieur à propos de son hôte ou de son invité
- 5. Ne pas formuler de critiques sur les modes de vie de chacun et accepter qu'il y ait différentes manières de mener sa vie et de penser.
- 6. Accepter qu'il puisse y avoir des hauts et des bas chez son interlocuteur.
- 7. Partager ses connaissances et son expérience sans les absolutiser.

Et de façon très concrète :

- 8. Ranger ce que l'on a dérangé; nettoyer les objets utilisés.
- 9. Ne pas utiliser des biens sans autorisation (provisions, téléphone, etc).
- 10. N'inviter personne au domicile de son hôte sans un accord préalable.
- 11. Ne pas créer de nuisance sonore.
- 12. Prévenir si l'on s'absente quelques jours.
- 13. N'apporter aucun objet ou substance illicite dans l'appartement.
- 14. Faire un usage légal de la connexion Internet
- 15. Enfin, si l'hôte ou l'étudiant semble momentanément en difficulté, proposer de rendre service.

Chaque hôte et chaque étudiant est invité à prendre connaissance de la charte et à confirmer qu'il en accepte le contenu lorsqu'il signe la Convention d'hébergement.